

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-041

L'an deux mille vingt trois
Le premier juin
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 25 mai 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés : M. Gilbert COLLINI (pouvoir à Mme Estelle GAILLARD), Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à Tanguy JON), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : FINANCES – Admission en non-valeur

Mme Sheila MICHEL expose,

Le Service de Gestion Comptable de Bonneville nous a exposé qu'il n'a pas pu recouvrer des titres ou produits en raison de divers motifs.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces créances s'élevant à 2882.62 €.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les admissions en non-valeur des créances qui s'élèvent à un montant de 2882.62 €.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération votée à 5 abstentions (Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL, Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE) et 18 pour.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 2 juin 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

Transmis en Préfecture le : 06 juin 2023
Rendue exécutoire le : 06 juin 2023
Le Maire,
Christophe FOURNIER